

Notre mission de lanceur d'alerte n'est pas nouvelle !

Le projet de construction d'une salle polyvalente sur le Pré de l'Espérance

Cette mission de lanceur d'alerte face à des projets risqués pour notre commune, notre équipe d'élus l'avait déjà exercée sous le mandat précédent, en juillet 2012, lorsque les 21 élus majoritaires avaient voté favorablement pour le projet de réalisation d'une salle polyvalente sur le Pré de l'Espérance.



Projet grandiose et séduisant peut-être, sauf qu'il s'agissait de faire construire et d'exploiter cette salle sur un espace public par un opérateur privé (1 seul candidat). Après avoir voté contre ce montage de bail emphytéotique qui aurait bloqué notre terrain municipal pendant 30 ans, nous avons largement communiqué sur la méthode utilisée pour faire aboutir ce projet (pas de concertation avec les riverains, présentation du contenu du bail une heure avant le conseil !) mais surtout sur les risques financiers encourus par la commune et sur le manque d'intérêt général de ce projet.

Dès lors, la municipalité a fait machine arrière et a abandonné son projet de PPP (Partenariat Public Privé) dans lequel nous savions que beaucoup de communes avaient été piégées : décision salubre pour les finances communales ! En effet, on est en droit de s'interroger :

« Si nous n'avions pas été là en 2012, où en seraient les finances de la commune aujourd'hui et à quoi ressemblerait le Pré de l'Espérance ? »

Les projets que nous défendons repris par la majorité



Des logements sur le site de l'ancienne caserne

La transformation en logements de l'espace de l'ancienne caserne des pompiers est un projet que nous vous avons proposé dans notre programme de 2014. Cette proposition avait alors été qualifiée par M. Le Maire de nouvelle « ZUP de Cenon » en réunion publique en 2014. Il prévoyait, lui, d'y accueillir des commerces et des services. En 2019, il a changé d'avis et a repris notre projet de logements. C'est du bon sens !

Nous avons donc approuvé le projet de vente et de construction de 16 logements sur ce site, sous condition du maintien d'une liaison directe entre le chemin des Pompiers et la RD 220, ce qui n'était pas prévu.

Le projet a été réétudié et notre intervention a été entendue puisqu'il y aura bien cette liaison. Les riverains pourront continuer à accéder à leur domicile.

Une centrale photovoltaïque à Moras

Le 21 mars 2012, la majorité municipale a rejeté le projet privé d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les anciennes carrières de Moras, projet que nous soutenions. Ce dossier avait pourtant fait l'objet d'un avis favorable du Préfet auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie.



M. Le Maire nous avait alors opposé qu'il fallait défendre l'intérêt général des brédois et que ce projet d'implantation n'était pas acceptable en raison de son impact sur le voisinage et de la nécessité de préserver le cadre dans lequel il s'inscrivait.

Le conseil municipal avait décidé de s'opposer à la concrétisation de ce projet avec 20 voix pour et 6 contre (les nôtres), M. Le Maire regrettant notre position et ne comprenant pas notre réaction.

Le 20 mars 2019, il nous a été demandé un avis sur un nouveau projet de centrale photovoltaïque sur ce même site de Moras. La délibération proposait aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet d'installation de cette centrale. **Cette fois, la délibération a été votée à l'unanimité.**

Pour ce projet, nous avons 7 ans d'avance.